## MES CAHIERS DE TERRAIN

# De la Cible au Terrain : Comment le Financement Bloque l'Assainissement Durable et l'ODD 6.2 au Bénin

**Johnny Abègnon CODO**
*Socio-anthropologue – Expert en WASH*
*et développement local durable*

*Président de l'ONG Urgences Développement*

*Août 2024*

## 0. RESUME EXECUTIF

Au Bénin, plus d'un ménage sur deux (54%) n'utilisent pas de toilettes et défèquent encore à l'air libre (brousse/ champs), avec 77% en milieu rural contre 36% en milieu urbain. Sept enfants sur dix ont leurs matières fécales qui ne sont pas évacuées de façon hygiénique. Les disparités d'une localité à une autre persiste et plus de la moitié de la population n'a pas accès aux services d'assainissement améliorés pendant que les communes restent impuissantes à 6 ans de l'échéance 2030[1]. Des statistiques plus récentes estiment à moins de 4% la population béninoise ayant accès à un assainissement géré en toute sécurité (JMP 2022). Le déficit de financement du sous-secteur qui est une conséquence de sa mauvaise gouvernance est devenue une préoccupation majeure.

Ce déficit qui est une réalité au Bénin aussi, s'est accrue en milieu rural par l'arrêt des financements pour la mise en œuvre de la SNPHAB avec un risque sanitaire de plus en plus grandissant à cause du retour à la Défécation à l'Air Libre (DAL) des localités ayant acquis le statut de Fin de la Défécation à l'Air Libre (FDAL). En milieu urbain on note néanmoins des avancées des actions pour la promotion des initiatives privées au niveau des municipalités, une réforme réussie au niveau de la gestion des déchets solides ménagers sur les communes du Grand Nokoué grâce à la SGDS-SA dont le champ d'action s'est étendu à toutes les communes du Bénin pour la gestion des boues de vidange.

L'importance du déficit du financement de l'assainissement est un obstacle majeur à l'atteinte de l'ODD 6.2 en Afrique et cette réalité a amené l'AMCOW a érigé les ASPG en 2021 avec une attention particulière sur la question de financement. A l'occasion de l'AFRICAN7 de novembre 2023, le développement de l'économie de l'assainissement est apparu comme la priorité des priorités. En effet cette 7e Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène, fut une fois encore l'occasion pour les ministres et chefs de délégation en charge des questions d'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, d'appeler à un sursaut face à la crise de l'assainissement que traversent la plupart des pays africains. Si les tendances actuelles de progrès se poursuivent, très peu d'États africains pourraient parvenir à un accès universel à l'assainissement ou à des services d'hygiène de base d'ici 2030. Ainsi pour face à ce déficit, les ministres en charge de l'eau (AMCOW), ont décidé de mobiliser 30 milliards de dollars d'investissements d'ici à 2030.

Le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base au Bénin a de bonnes raisons d'espérer un renouveau institutionnel et un financement plus accrue. Cette confiance repose sur le cadre légal fourni par la loi N° 2022-04 sur l'hygiène publique, adoptée le 16 février 2022 et alignée sur la Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (2018-2030), ainsi que sur l'engagement du gouvernement à développer un Plan d'Investissement en 2025 en attendant la révision de la politique nationale de l'assainissement devenue caduque

[1] Unicef-Bénin, Avril 2020

## 1. SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ACEP** | Association des Consommateurs d'Eau Potable |
| **AMCOW** | Conseil des Ministres Africains en Charge de l'Eau |
| **ANE** | Acteurs Non Etatiques |
| **ATPC** | Assainissement Total Piloté par la Communauté |
| **ASPG** | African Sanitation Policy Guidelines |
| **CANEA** | Cadre de Concertation des Acteurs Non 2tatiques pour l'Eau et l'Assainissement |
| **CEFAL** | Centre de Formation de l'Administration Locale |
| **DAVU** | Direction de l'Assainissement et de la Voirie Urbaine |
| **EPCI** | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| **FDAL** | Fin de Défécation à l'air Libre |
| **INStaD** | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| **LNOB** | Leave No One Behind |
| **MCVDD** | Ministère du Développement Durable et du Cadre de Vie |
| **ODD** | Objectifs de Développement Durable |
| **OSC** | Organisation de la Société Civile |
| **PAG** | Plan d'Actions du Gouvernement |
| **PAPHyR** | Programme d'amélioration de l'accès à l'Assainissement et des Pratiques d'Hygiène en milieu Rural |
| **PCEau** | Plan Communal Eau |
| **PDC** | Plan de Développement Communal |
| **PHAC** | Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal |
| **PNE** | Politique nationale de l'Eau |
| **PNHA** | Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement |
| **SGDS-SA** | Société Générale des Déchets Solides-Société Anonyme |
| **SNPHAB** | Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base |
| **UNICEF** | Fonds des Nations unies pour l'enfance |

## 2. PROBLEMATIQUE DU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT DE BASE DANS LES COMMUNES DU BENIN

Le Bénin ambitionne d'atteindre 75 % d'accès aux services d'assainissement de base et l'arrêt de la défécation en plein air d'ici 2025. Pour atteindre ces objectifs, un besoin de 8 625 000 de dollars par an pour l'assainissement, ainsi que des investissements beaucoup plus élevés à moyen terme sont estimés. On estime le déficit de financement actuel à environ 62 100 000 dollars pour l'assainissement (The Benin, Country Brief, Sector ministers' meeting 2019). Malgré ces ambitions et l'existence depuis 2013 d'un document de politique Nationale d'Assainissement (PNA), qui organise les interventions du sous-secteur hygiène et assainissement sur l'étendue du territoire, le pays fait toujours face à des défis majeurs en matière de gestion de la filière de l'assainissement, tels que l'insuffisance de financement, de connaissances, de coordination des acteurs, et des cadres juridiques et institutionnels faibles (Kpangon, 2018). Ce constat perdure car moins de 4% de la population béninoise a accès à un assainissement géré en toute sécurité (JMP 2022) avec une croissance démographique annuelle de 2,7%[2] pour 13 millions d'habitants en 2023 et un taux d'urbanisation de l'ordre de 50,1%[3] en 2023. En dépit des résultats encourageants obtenus par les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la SNPHAB sur les communes rurales et le plan directeur d'assainissement élaboré en 2015 en milieu urbain, le taux de la population pratiquant la DAL est estimé à 54% avec 73% de personne ne bénéficiant d'aucun service d'hygiène. Même si la responsabilité pour une promotion efficace de l'assainissement au niveau local incombe principalement aux communes à travers les articles 39, 40, 41 et 523 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale et la stratégie nationale de promotion de de l'hygiène et de l'assainissement de base (SNPHAB 2018-2023), les moyens financiers ne suivent pas et les autorités locales peinent toujours à en faire une priorité et n'ont d'ailleurs pas les moyens d'engager les financements conséquents ou asseoir des mécanismes de financement durables des initiatives locales en matière d'assainissement.

Le Bénin peut améliorer la gouvernance de ce sous-secteur corroborée par la méconnaissance et la faible valorisation du potentiel financier qu'il peut offrir en changeant de politique et en se conformant aux directives africaines pour les politiques d'assainissement (ASPG).

### La nécessité pour le Bénin de conformer aux ASPG

Les ASPG sont un ensemble de directives élaborées en 2021 par l'AMCOW en collaboration avec les États Membres et d'autres partenaires du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Ces directives sont un ensemble de processus qui obéissent à un certain nombre d'étapes dans l'élaboration ou la mise en œuvre d'une politique d'assainissement. Elles constituent la norme minimale en matière de développement d'une politique d'assainissement en vue de rendre possible l'accès à un assainissement et une hygiène durable.
A cet effet, il est recommandé de suivre treize étapes pour élaborer une politique d'assainissement et sa mise en œuvre impliquera trois autres étapes (voir Figure 3 des lignes directrices). Ces trois étapes finales (11 à 13) ont été incluses pour rappeler qu'il ne faut pas

[2] INSTaD
[3] Atlas mondial de données

s'arrêter à l'élaboration d'une politique, mais qu'il faut aussi en assurer la diffusion, la mise en œuvre, le suivi et la révision.
Les lignes directrices retiennent dans le contenu d'une politique, huit (08) chapitres présentant des orientations sur la vision, les objectifs et les principes ; les systèmes d'assainissement et les niveaux de service ; l'hygiène ; les dispositifs institutionnels ; la régulation ; le renforcement des capacités ; le financement ; et le suivi et évaluation.

En matière de financement de l'assainissement, la 7e Conférence africaine sur l'assainissement et l'hygiène (African7) de novembre 2023 est allée plus loin en préconisant des solutions pour accélérer l'atteinte de l'ODD 6.2 parmi lesquelles on note le développement de l'économie de l'assainissement au profit des entreprises et de la société. Ceci appelle les gouvernements à la création d'un environnement économique favorable à l'assainissement, en insistant sur les financements innovants et la mobilisation des fonds ainsi que sur les partenariats pour mettre en œuvre les initiatives du Conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW), en particulier la Facilité africaine de l'eau (FAE) hébergée par la Banque africaine de développement (BAD) qui entendent faire face au déficit de financement du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène mobiliser 30 milliards de dollars d'investissements d'ici à 2030.

***Encadre 1***
***La mobilisation du financement et de recouvrement des coûts pour l'assainissement devra reposer sur un principe qui permettra de mettre ensemble plusieurs sources incluant l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les communes et les bénéficiaires eux-mêmes selon leurs capacités financières.***
**Justin NANSI**

## ACTIONS ENTREPRISES / INITIATIVES MISES EN PLACE

Le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement bénéficie à la fois du financement du secteur public drainé par l'état central et les partenaires au développement et des ménages en termes de financement endogène. La SNPHAB a défini le rôle de chaque acteur dans sa mise en œuvre (Voir Tableau 1), mais dans la réalité les communes, les acteurs peinent à jouer convenablement leurs rôles dans la mise en œuvre de SNPHAB et notamment l'Etat qui devrait en être le principal animateur. Les approches de promotion de l'assainissement expérimentées au Bénin sont : L'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) qui constitue la porte d'entrée pour la mise en œuvre de la SNPHAB, la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA), le Marketing de l'Assainissement, et la Communication pour un Changement de Comportement (CCC).

Tableau 1 : Actions /initiatives prévues pour les catégories d'acteurs du sous-secteur

| Catégorie d'acteurs | Rôles |
|---|---|
| Etat central | Promotion de la stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ; Mise en place d'un système national de suivi/évaluation partagé par les intervenants ; suivi des indicateurs ; appui technique aux structures déconcentrées ; mobilisation de ressources locales et extérieures. |
| Commune | Mobilisation des ressources pour le sous-secteur, élaboration de documents de planification communaux, Information et sensibilisation les communautés sur l'HAB |
| ONG/PTFs | Assistances technique et financière pour le renforcement des capacités des acteurs, appui à la mobilisation des financements, mise en œuvre de projet WASH. |
| Etat | Prise des engagements pour l'atteinte des ODD, prise en compte du volet HAB dans le programme d'action du gouvernements/ budget de l'Etat, mobilisation des ressources pour le secteur |
| Ménages/bénéficiaires | Autofinancement de la réalisation des infrastructures et l'entretien (nettoyage et payement de la vidange). |
| PTF | Poursuite de leur accompagnement du sous-secteur HAB. |
| Secteur privé | Réalisation des infrastructures, gestion des infrastructures publiques et des sous-produits |

Les initiatives en faveur de l'assainissement de base en milieu rural comme urbain proviennent essentiellement des Partenaires financiers et techniques. Ces sept dernières années, les principaux partenaires sont le royaume des Pays bas, DGIS, UNICEF, USAID, FMA, Banque Mondiale, GIZ, GSF. Cet appui s'est concrétisé par l'élaboration et la mise en œuvre de ses Stratégies Nationales de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (milieux urbain et rural) référencées sur les ODD et le PND et dont les leviers sont entre autres, l'ATPC et le marketing de l'Assainissement. Ces approches ont permis de faire des bonds quantitatifs estimés à plus de 22 points en 7 ans. L'étude de Contrôle de la Durabilité des Résultats de l'ATPC commanditée par l'UNICEF au Benin pour la Période 2013-2017 a révélé que 72,51% des ménages qui ont planifié et amélioré leurs latrines souhaitent y consacrer un montant inférieur ou égal à 50.000 F CFA. Le montant moyen général que les ménages sont prêts à débourser pour cette amélioration est de 43.828 F CFA.

Mais le résultat à l'arrivée n'est pas reluisant car la plupart des localités rendues FDAL ont connu des retours à la Défécation à l'Air Libre faute d'un soutien institutionnel et organisationnel pour le maintien à l'état de Fin de Défécation à l'Air Libre obtenu à la suite

d'efforts communautaires à une date donnée par les localités et aussi du fait de la fin des interventions.

Cette situation qui dénote d'un manque d'ambition politique pour le sous-secteur appelle à la redéfinition d'une nouvelle vision et de nouveaux objectifs en matière d'assainissement qui permettront de régler les problèmes d'absence de normes nationales claires, de la faible coordination intersectorielle du MCVDD qui hérite nouvellement du secteur de l'assainissement à travers la Direction de la Voirie et l'Assainissement Urbain (DAVU). Ceci permettra au Bénin de se conformer aux directives africaines pour les politiques d'assainissement (ASPG) adoptées par le conseil des ministres africains en charge de l'eau (AMCOW) en 2021 afin d'améliorer le profil institutionnel du secteur et drainer les financements adéquats comme l'appelle de tous leur vœux les acteurs de la Société Civile organisés à travers le CANEA.

***Encadre 2***
***Il faut en urgence un plan Marshall pour la priorisation et le financement du sous-secteur de l'assainissement qui est devenue un pauvre parent du secteur. Sans une volonté politique affirmée tous les efforts engagés depuis quelques années par les partenaires et la société civile seront vains.***
**Félix ADEGNIKA**

A travers le PAG, le Bénin, s'est engagé à l'assainissement pour tous en 2030, mais cela n'est visible qu'en milieu urbain par le lancement d'un plan directeur d'assainissement en 2015. Ce plan qui recommandait la construction de deux principales usines de traitement des boues fécales pour couvrir le Grand Nokoué, s'est concrétisé en 2017 grâce au Projet d'accès à l'eau potable en milieu rural et d'assainissement en milieu urbain (PEPRAU) financé par la Banque mondiale pour un montant de 68 millions de dollars pour améliorer les services d'adduction d'eau et d'assainissement et renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la fourniture de ces services publics. Ce projet a pour objectif d'aider les autorités à fournir durablement des services d'adduction d'eau dans les centres ruraux et d'améliorer la gestion de la chaîne d'évacuation et de traitement des boues de vidange dans les zones urbaines, tout en renforçant la professionnalisation de ces services. En termes d'actions concrètes on peut noter la réforme en cours des structures de vidanges sur le grand Nokoué et dont la responsabilité est confiée à la nouvelle Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité publique (SGDS-SA). Les prérogatives de cette société dénommée SGDS-GN au début ont été étendues à la gestion boues de vidanges sur toute l'étendue du territoire, mais ses actions ne sont visibles pour le moment qu'au niveau des communes de Porto-Novo, Sèmè-podji, Cotonou, Ouidah, Abomey-Calavi et Parakou. En matière d'assainissement le milieu rural ne bénéficie globalement plus d'intervention directe de l'état, ce qui compromet grandement les résultats obtenus ces sept dernières années en matière d'accès aux latrines et des pratiques d'hygiène et d'assainissement. Ce manque d'ambition politique pour le financement de l'assainissement de base en milieu rural est perceptible par un cadre institutionnel peu clair. Actuellement ce sous-secteur en milieu rural se retrouve au niveau de la direction de l'assainissement et de la voirie urbaine.

La plus grande équation du sous-secteur reste donc la mobilisation, la mise à disposition et l'utilisation efficiente des ressources financières, et cela passe par la génération, l'activation et la satisfaction de la demande que la mise en œuvre de la SNPHAB avec l'accompagnement des partenaires au développement crée en milieu rural et urbain.

La figure suivante adaptée de l'USAID (2018) décrit le parcours du client

Le parcours du client par USAID (2018), page 27

Il reste donc du travail à faire pour asseoir une demande permanente en service d'assainissement. Le constat est que le premier maillon (accès) peine à se développer, pendant que l'état qui se concentre essentiellement en milieu urbain, s'investit à grand frais dans les maillons transport et traitement à travers la réorganisation du service de vidange et la construction des STBV. Même si ces maillons sont importants dans la chaîne, il faut reconnaitre que sans le développement de l'accès et le confinement des boues fécales, il n'y aura pas de transport ni de traitement des boues fécales au niveau des STBV. En dehors du confinement, l'autre défi à relever en matière de financement de l'assainissement au Bénin reste l'assainissement autonome des eaux usées et excrétas par le développement des maillons transport et traitement qui reste embryonnaires malgré la réforme du secteur de la vidange et l'appui annoncé aux structures de vidange. Les excrétas sont recueillis dans des systèmes d'assainissement individuels installés au niveau même des habitations et qui constituent les seuls ouvrages de gestion des boues de vidange. Les eaux grises sont généralement rejetées dans la nature, à l'extérieur des concessions, dans la cour, dans des caniveaux (ouverts ou fermés) etc. En plus la défécation à l'air libre (DAL) est toujours d'actualité pour des raisons

d'une insuffisance de latrines familiales. Les boues de vidange sont rejetées à l'air libre et constituent une source de pollution nuisible à la population.

Les ressources budgétaires nationales affectées à l'HAB représentent moins de 1% du budget du Ministère de tutelle (Voir Budget Gestion 2021, Ministère de la Santé) et moins de 0,1% du PIB contre un engagement international de 0,5% du PIB pris par le Bénin). Pour des besoins du sous-secteur estimés à 3,5 milliards de FCFA en 2020 (SNPHAB 2018-2030), il a été alloué un montant de 319 millions FCFA budgétisés par l'état mais à l'arrivée 106 millions FCFA de moyens engagés et seulement 79 millions FCFA décaissés. Au regard des autres priorités nationales, ces besoins ne pourraient être satisfaits sans la contribution appréciable des partenaires techniques et financiers ainsi que du secteur privé du Bénin.

Ainsi, les engagements majeurs à l'international ainsi que les textes de lois dont l'état béninois s'est doté tels que les ODD, l'agenda 63, Afriacansan4, le code d'hygiène publique, la stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (2018-2030), n'ont pu changer la situation peu reluisante de l'assainissement.

Notons que le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement est généralement financé au Bénin par les ressources externes (bailleurs de fonds/projet). Au regard de l'importance du changement de comportement attendu dans l'accès aux services d'assainissement et en tenant compte des difficultés économiques actuelles, de la diminution des flux d'APD (Aide publique au développement) ; l'autofinancement des ménages et la mobilisation des ressources endogènes devront être mis en avant.

***Encadre 3***

***Le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement souffre cruellement d'un manque de ressources, contrairement au sous-secteur de l'eau potable qui bénéficie d'investissements importants. La solution consiste à renforcer le positionnement institutionnel et à allouer un budget minimum pour développer des approches efficaces, car l'eau potable et l'assainissement sont interdépendantes pour obtenir les résultats souhaités***.

**Alain TOSSOUNON**

## 3. LES RESULTATS ATTEINTS / PROGRES ENREGISTRES

Dans le sous-secteur, des réalisations ont été faites et des progrès enregistrés essentiellement grâce au ressources externes mobilisées par les partenaires. On peut citer :

- la réduction en milieu rural du taux de défécation à l'air libre au Bénin de 54% à 49% entre 2016 et 2022 grâce aux actions de mise en œuvre ou de consolidation des résultats des projets de mise en œuvre l'ATPC qui est la porte d'entrée à la Stratégie Nationale de

Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) dans le cadre du PAPHyR, de Omidelta et Unicef.

- la promotion des technologies de latrines par les ONGs et PTFs (Muniwash/USAID, Helvetas, AGIR Eau/GIZ, Proto) pour réduire le taux de défécation à l'air libre ;
- la construction de station de traitement des boues d'Abomey-Calavi, celle de Sèmè-Podji et de Parakou, dans le but de révolutionner le secteur de la gestion des eaux usées dans le pays.
- la structuration de la filière des boues de vidange.

Notons que ces avancées ne sont pas négligeables. Mais elles ne sont pas bien soutenues et le processus de suivi évaluation pour la pérennisation des acquis n'est pas bien maitrisé. On constate de ce fait un retour à la défécation des zones déjà labélisées pour la FDAL. En ce qui concerne la gestion des boues de vidange, les stations de traitement ont été mis en affermage et cela pourrait garantir son bon fonctionnement à moyen et long terme.

Selon le rapport d'Evaluation des politiques d'assainissement du Bénin au regard des principes des ASPG, le volet Hygiène et Assainissement de Base (HAB) est pris en compte en partie par le budget général de l'Etat. L'assainissement collectif est pris en charge par l'Etat qui mobilise les ressources propres et les financements internationaux. Les ressources destinées à l'hygiène et à l'assainissement ont baissé de 18,4 milliards de FCFA passant de 24,7 milliards en 2015 à 6,3 milliards de FCFA entre 2017 et 2019, soit un recul de 74,3%. En 2020, elles ont progressé de 8 milliards pour afficher 14,4 milliards de FCFA. Les allocations budgétaires de l'hygiène et de l'assainissement représentaient 0,2% du PIB en 2020 contre 0,5% prévu par la déclaration de Ngor (Social Watch Bénin, ALCRER, CANEA, 2021).

### Le crédit assainissement : une solution pour booster l'économie de l'assainissement

Si la mise en œuvre de la SNPHAB avec pour porte d'entrée l'ATPC a créé le déclic nécessaire en termes de demande en produit d'assainissement en milieu rural, l'offre de produit et services d'assainissement n'a pas suivi. A cet effet, plusieurs projets ou agences (Muniwash, Helvetas, etc.) ont apporté un tant soit peu des réponses par des actions d'accompagnements des entrepreneurs locaux à la mise en place de ces produits et services. La promotion et l'appui à la mise en œuvre de la promotion de crédits Assainissement dans le cadre du programme Muniwash par exemple permet aux ménages et entrepreneurs locaux de dynamiser le marché de l'assainissement. Un travail de sensibilisation reste cependant à faire pour orienter les ménages incapables de mobiliser en bloc le financement nécessaire vers les structures de microfinance, ou en milieu rural dépourvus d'institutions de microfinance, encourager ces derniers à faire de la tontine solidaire dans leurs communautés. Quelques institutions de microfinance à savoir PEBCO BETHESDA et AFRICA FINANCE développent déjà dans leur portefeuille, le produit crédit assainissement.

Photo d'une boutique d'assainissement en milieu rural

**Le financement privé offre des opportunités, à condition de surmonter les obstacles.**

Il est indispensable de persuader les éventuels investisseurs privés des opportunités et de l'intérêt financier que représente l'investissement dans le secteur de l'assainissement urbain. La capacité des collectivités locales à accéder au financement privé dans les pays en développement est généralement entravée par les cadres institutionnels en place qui empêchent de tels emprunts, et par la faible solvabilité des autorités locales. Si la première problématique peut se résoudre par des modifications du cadre juridique, la seconde devra sans doute bénéficier d'améliorations dans la gouvernance d'entreprise et la viabilité fiscale des opérateurs de service, ce processus devant être activement soutenu par les pouvoirs publics centraux et les régulateurs. Parmi ces améliorations citons le recouvrement des arriérés dus aux prestataires de services par les organismes d'état et les vérifications appropriées nécessaires sur la viabilité commerciale d'un endettement supplémentaire. Le degré d'accès au financement privé est également influencé par la maturité des marchés financiers locaux et le degré de professionnalisme du staff au regard de la mise en œuvre de fonctions de financement efficaces et de mécanismes de financement alternatifs. Comme pour le financement public, un financement concessionnel de développement bien structuré peut être utilisé pour attirer le financement privé, en rendant les prêts plus abordables pour les collectivités locales et les services publics tout en réduisant le risque pour les investisseurs.

Les politiques doivent soutenir la création d'une vraie logique de marché au niveau des communes sur les questions d'assainissement. Tant que les prises de décisions en matière de financement et d'investissement ne seront pas en adéquation avec les réalités et les capacités d'absorption au niveau local, notamment la capacité de payer des ménages, l'assainissement sera toujours le parent pauvre du secteur.

## 4. LES LEÇONS APPRISES

Au regard des actions entreprises dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement, des facteurs de succès et d'échec ont été enregistrés. Les plus significatifs sont :

- **Facteurs de succès**
  - Existence d'un document de politique nationale d'hygiène et d'assainissement ;
  - Existence de stratégies (milieu rural et urbain) pour la mise en œuvre de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement ;
  - Prise d'arrêtés dans certaines communes en faveur de l'hygiène et de l'assainissement de base ;
  - Prise en compte de toute la chaîne de services d'assainissement dans la politique.
- **Facteurs d'échecs**
  - Faible niveau de contrôle et de répression relative à l'application des différents textes et lois ;
  - Faible engagement et insuffisance de moyens de fonctionnement des élus, autorités locales et services déconcentrés de l'Etat pour l'accompagnement de la mise en œuvre des stratégies du sous-secteur ;
  - Insuffisance de coordination des interventions entre les différentes directions en charge du sous-secteur de l'assainissement ;
  - Insuffisance des ressources financières allouées par l'Etat au sous-secteur ;
  - Sous-secteur de l'eau priorisé au détriment du sous-secteur de l'assainissement
  - FaDEC inexploité pour l'assainissement de base.

- **Opportunités**
  - Le code de l'administration territoriale ;
  - Les produits « leasing » offerts par des institutions bancaires (ex. BOA) au secteur privé ;
  - La relecture des stratégies nationales sectorielles en intégrant les possibilités de partenariats public-privé ;
  - La coopération décentralisée ;
  - La structuration d'EPCI ou d'agences régionales ;
  - Les financements non souverains dans le secteur de l'assainissement (ingénierie financière);
  - Existence du CeFAL pour la formation des cadres de l'administration locale

- **Enseignements tirés**

De ces expériences, des enseignements ont été tirés :

  - Le financement privé offre des opportunités, à condition de surmonter les obstacles : Il est indispensable de persuader les éventuels investisseurs privés des opportunités et de l'intérêt financier que représente l'investissement dans le secteur de l'assainissement. La capacité des collectivités locales à accéder au financement privé dans les pays en

développement est généralement entravée par les cadres institutionnels en place qui empêchent de tels emprunts, et par la faible solvabilité des autorités locales.

- Un plan d'action intégré visant à renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations opérant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un levier important pour atteindre les objectifs ;
- Les dialogues public-privés sont nécessaires pour accroître les investissements dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement. La mise en œuvre de cette approche financière devra passer par une définition explicite des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes (services publics et prestataires privés) ainsi que le choix d'options technologiques efficaces, fiables, socialement acceptables et économiquement rentables notamment pour les zones hydrogéologiques difficiles ;
- La réglementation, la gestion du sous-secteur et l'assistance-technique nécessitent une proximité sur le terrain entre les services déconcentrés et les municipalités ;
- Le renforcement de l'accès aux ressources financières aux services déconcentrés leur permettra d'assumer pleinement les fonctions d'assistance-technique aux municipalités ;
- Grâce au leadership communal, la promotion de la coopération intercommunale par les autorités communales va permettre de mettre en commun les ressources techniques, matérielles et humaines pour résoudre des problèmes qui dépassent les limites administratives d'une seule municipalité ;
- Les projets HA qui sont intéressés par le financement d'infrastructures ou d'équipements d'hygiène et d'assainissement doivent envisager différents modèles de financement (communautaire, lignes de crédit, ou autres modèles) afin de faciliter les investissements ;
- Pour améliorer leurs capacités de mobilisation de ressources pour le sous-secteur, les communes doivent comprendre l'environnement des partenaires techniques et financiers présents dans le pays et leurs axes prioritaires d'intervention ;
- Pour faciliter la mobilisation des ressources, il faudrait que les acteurs du sous-secteur actualisent les données et les rendre disponibles, ce qui favoriser un meilleur plaidoyer ;
- Les acteurs du sous-secteur notamment les ONGs doivent travailler en synergie d'action et éviter des interventions éparses ;
- Promouvoir des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI);
- Pour maintenir les progrès dans le secteur de l'assainissement, il faudrait faciliter l'accès des populations aux infrastructures et équipements d'assainissement améliorés et contribuer à l'appropriation par les populations des bonnes pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement.

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le financement de l'assainissement reste un grand défi pour l'atteinte de l'ODD6 au niveau des communes du Bénin. Pour ce faire, il importe de : i) mobiliser toutes les parties prenantes ; ii) faire un meilleur alignement du budget communal aux besoins pour la mise en œuvre des actions prioritaires ; iii) renseigner régulièrement tous les indicateurs ainsi que leur valeur cible pour mieux apprécier les indices de performance, iv) renforcer la coordination/suivi des différents projets/programmes par l'état.

La relecture de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement (PNHA) prévue par le MCVDD pour l'année 2024 est donc l'occasion rêvée pour mettre en place un cadre de financement bien défini nécessaire pour établir les principes de financement et les arrangements institutionnels du sous-secteur. Pour y parvenir, ces arrangements institutionnels de l'état doit soutenir l'autonomie d'action, en professionnalisant la planification et la mise en œuvre des investissements et en renforçant l'obligation de rendre compte sur la manière dont les fonds sont dépensés grâce à des rapports transparents sur les processus de décision en matière d'investissement.

## BIBLIOGRAPHIE


- *AMCOW (2021). Lignes directrices africaines pour les politiques d'assainissement. Abuja, Nigéria.*
- *OCDE (2013), Financement des services d'eau et d'assainissement : Enjeux, approches et outils, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/9789264120549-fr.*
- *IRC (2016) ; Etude sur les opportunités locales de financement pour l'assainissement familial en milieu rural dans la Gnagna, Ouagadougou, 29p.*
- *Muniwash (2022), Note d'apprentissage Bénin : Evaluation chiffrée des besoins en eau et assainissement des municipalités pour une planification efficiente des interventions, Cotonou, 5p.*
- *Social Watch Bénin (2023), Rapport de suivi citoyen de l'exécution des dépenses publiques du secteur de l'eau au titre du budget de l'état gestion 2022, Cotonou, Bénin, 62 p.*